



**REPORT DE LA LOI SANTE :
UNE CHANCE EN 7 POINTS
POUR ALLER PLUS LOIN**

L'actualité se porte sur une nouvelle loi de santé sans chercher à privilégier plus qu'un autre le secteur hospitalier.

Madame la Ministre de la Santé a décidé de reporter au printemps le vote par la représentation nationale de sa Loi Santé. Ce report est une chance que nous devons saisir pour porter des amendements positifs à ce texte, pour au-delà de cette Loi, faire évoluer le statut de praticien hospitalier pour en améliorer l'attractivité et aussi envisager des solutions alternatives à la gouvernance régionale plus empreintes de contre pouvoirs.

1 - Territorialité

L'obligation de création de Groupements Hospitaliers de territoires en projet dans la future Loi santé va conduire ici à des transferts d'activité, là à des regroupements sur un seul site ou à des consultations avancées...

[Lire la suite](#)

2 - DPC

Le DPC est en panne et les perspectives budgétaires 2015 font craindre le pire. Nous rappelons que le DPC doit respecter le libre choix des PH...

[Lire la suite](#)

3 - Intérim médical

L'attractivité de l'exercice hospitalier ne peut se résoudre par une régulation statutaire des mercenaires, placés sous la coupe du CNG...

[Lire la suite](#)

4 - Gouvernance hospitalière

La remédicalisation de la gouvernance hospitalière est attendue par tous. Le service doit rester l'unité de référence dans la prise en charge des patients...

[Lire la suite](#)

5 - Attractivité

Diminuer le nombre de postes vacants, ce n'est uniquement un problème de mercenaires, mais surtout un problème d'attractivité. L'INPH propose depuis longtemps des mesures simples pour promouvoir l'exercice hospitalier...

[Lire la suite](#)

[6 - Représentativité](#)

Le regroupement de nombreuses régions entre elles soulève le problème de notre représentativité. Nous demandons que, au nom de notre représentativité nationale issue des élections professionnelles...

[Lire la suite](#)

[7 - Psychiatrie](#)

Le découpage des secteurs d'un territoire doit résulter **d'une concertation** entre professionnels de psychiatrie publique et établissements dans le cadre de la section spécifique « santé mentale » du conseil territorial de santé...

[Lire la suite](#)

L'INPH reste mobilisée et portera ses revendications auprès de la représentation nationale lors du débat parlementaire du prochain printemps et compte sur vos relais locaux et régionaux pour appuyer son action.

**[La démocratie est un facteur d'amélioration du système de santé ;
La démocratie est aussi une affaire de proximité...](#)**

Intersyndicat National
des Praticiens Hospitaliers
30 Bld Pasteur - 75015 Paris

www.inph.org
Contact : Rachel BOCHER

